

*COMMISSION pour l'examen du projet de loi,
adopté par la Chambre des Députés, ayant pour
objet la cession à la ville de Besançon (Doubs
d'une parcelle de terrain dépendant du do-
maine militaire de Chamars. (N° 41, session 1886.
— Nommée le 23 février 1886.)*

MM.

- 1^{er} BUREAU : MUNIER.
2^e — SALNEUVE.
3^e — MAGNIN.
4^e — GÉNÉRAL GRESLEY.
5^e — GÉNÉRAL DEFFIS.
6^e — GÉNÉRAL GUILLEMAUT.
7^e — OUDET.
8^e — GÉNÉRAL FRÉBAULT.
9^e — NOBLOT.



[Faint, illegible handwritten text, likely bleed-through from the reverse side of the page.]

^

Séance du 29 février 1886.

La Commission réunie pour l'examen du projet
de loi adopté par la Chambre des députés le
19 juillet 1885 ayant pour objet la cession
à la ville de Besançon d'une parcelle de terrain
dépendant du domaine militaire de Chamau
a nommé

M. le g^{ral} Frébault - Président

M. Munier - Secrétaire

~~M. Audet - Rapporteur~~

Tous les Commissaires sont favorables à l'adoption
du projet et M. Audet a été chargé de faire
le rapport.

M. le Secrétaire

Munier

Frébault